



**L'enquête publique autour du plan local d'urbanisme
(Tribune publiée dans le numéro d'octobre 2009 du journal municipal de Franconville)**

Le conseil municipal du 28 mai a arrêté le plan local d'urbanisme (PLU) soumis à l'enquête publique ouverte le 28 septembre. Désormais les citoyens ont la parole, ils peuvent exprimer leurs réticences éventuelles, leurs désaccords et avancer des propositions. Le dossier du PLU est consultable auprès des services techniques de la mairie. Vous pouvez déposer vos observations, rencontrer le commissaire-enquêteur ou lui écrire jusqu'au 31 octobre. Il remettra un rapport avant que le conseil municipal ne délibère sur le PLU. Notre groupe a approuvé l'architecture générale du document, tout en faisant des observations résumées ci-dessous qui feront l'objet d'une note auprès du commissaire et que nous diffuserions largement.

Sur la question cruciale de l'habitat, nous poursuivons notre combat pour la construction de logements accessibles à tous, étudiants, jeunes travailleurs, parents isolés, jeunes couples avec ou sans enfants, personnes âgées. 60% des ménages français sont éligibles aux critères du logement social dans sa diversité et beaucoup de Franconvillois pourraient y prétendre. Nous plaçons depuis des années pour l'intégration d'un pourcentage de logements sociaux dans tout nouveau programme immobilier à construire sur la ville. C'est la seule manière de répondre concrètement à la mixité sociale.

- **Nous sommes opposés à l'idée défendue par la municipalité** de délivrer aux promoteurs, sur l'axe Maurice Berteaux des permis de construire au coup par coup, leur confiant ainsi le schéma d'urbanisation. Nous sommes hostiles au mitage des quartiers pavillonnaires car il faut conserver la maîtrise et le développement du quartier de la gare. Nous ne croyons guère à la génération spontanée d'un boulevard urbain avec des boutiques en rez-de-chaussée de la gare à la D14. C'est une vision totalement illusoire !
- **A l'inverse, dans le PLU, nous défendons le « continuum » urbain**, c'est à dire le principe d'adosser un nouvel immeuble à un immeuble de taille comparable déjà construit si la réserve foncière le permet. Les premiers programmes pourraient trouver leur place dans l'espace urbain rénové de la gare en raison de l'accessibilité des transports, les modalités et les règles restant à définir et c'est tout l'objet de l'enquête publique.

www.franconvillecitoyenne.net